

Bruxelles se fédère autour de la Promotion de la Santé

Un secteur, depuis toujours, mobilisé

L'engagement sociétal est l'une des composantes essentielles de l'ADN de la promotion de la santé. Dès ses débuts, avec le décret fondateur de 1997, le secteur de la promotion de la santé s'est positionné comme un secteur engagé. Son action repose en cela sur les valeurs et les principes qui sont énoncés dans la [Charte d'Ottawa](#) (OMS, 1986).

A l'instar d'autres politiques publiques, la promotion de la santé a été traversée par d'importants changements ces dernières années. La sixième réforme de l'Etat n'y est pas étrangère ; elle a entraîné dans son sillage la régionalisation de la compétence « promotion de la santé ». Rendue effective en juillet 2014, la régionalisation s'est traduite à Bruxelles par l'émergence d'un nouveau cadre législatif (décret de promotion de la santé, février 2016) et programmatique (plan de promotion de la santé, juin 2017), portés par la Commission communautaire française (Cocof).

Ces étapes-clés d'une politique bruxelloise, davantage territorialisée, n'ont pas échappé aux acteurs du secteur. Une Plateforme bruxelloise de promotion de la santé s'était ainsi créée à la fin 2013, en vue de suivre le processus de régionalisation et l'élaboration de la nouvelle politique portée par la Cocof. Les acteurs de promotion de la santé avaient alors identifié la pertinence et la valeur ajoutée d'une lecture et d'une réflexion menées en commun sur ces changements.

Une étape incontournable : la Fédération

Forts de la dynamique collective et constructive née des échanges menés au sein de la Plateforme, les acteurs du secteur se sont positionnés à la fin 2015

en faveur de la création d'une Fédération bruxelloise de promotion de la santé. Sa plus-value à Bruxelles résidait dans :

- La représentation d'associations actives dans le domaine de la promotion de la santé sur le territoire bruxellois ;
- La mise sur pied d'une interface avec d'autres secteurs que la santé, en vue de faire connaître et reconnaître la promotion de la santé de manière transversale ;
- L'existence d'un interlocuteur privilégié pour les pouvoirs publics, légitimé par le secteur et porteur d'un travail de consensus élaboré avec ses membres.

La Fédération bruxelloise de Promotion de la Santé (FBPSanté) a ainsi été fondée le 21 novembre 2016, 30 ans jour pour jour après la signature de la Charte d'Ottawa.

La carte d'identité de la FBPSanté

La FBPSanté regroupe aujourd'hui 40 institutions membres. Elle a pour but de « valoriser la promotion de la santé au sein des politiques actuelles et futures en Région bruxelloise ». A ce titre, elle se positionne comme le porte-voix de la promotion de la santé et du secteur à Bruxelles. Quant à ses objectifs, ils sont au nombre de trois :

- Faire connaître, reconnaître et défendre l'existence structurelle et financière des membres dans leurs missions de promotion de la santé ;
- Assurer la représentation de la promotion de la santé dans les organes de concertation et de décision, qu'ils soient institutionnalisés ou non ;
- Soutenir un plaidoyer et valoriser l'action de ses membres en matière de promotion de la santé.

Outre les rencontres de ses membres, la FBPSanté a mis en place des groupes de travail et un Bureau politique qui agit comme soutien et interface entre l'administration, le Cabinet et le secteur de la Promotion de la Santé.

Enfin, la FBPSanté ne travaille pas seule à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle entretient ainsi des liens forts avec la Fédération wallonne de promotion de la santé qui représente les acteurs wallons de promotion de la santé et assure le travail de plaidoyer pour la Wallonie.

La spécificité bruxelloise...

Rappelons que Bruxelles se caractérise par une dualisation socio-économique qui recoupe largement une dualisation géographique selon les communes, voire les quartiers. Les disparités entre groupes sociaux et entre territoires se traduisent en inégalités en matière de santé (mortalité, morbidité, prévalence, styles de vie).

A ce propos, la FBPSanté offre la possibilité de s'appuyer sur un secteur organisé qui met en place des stratégies concertées et définit des stratégies ayant un impact sur la santé pour Bruxelles. La FBPSanté souhaite en ce sens participer à relever 5 défis de taille à Bruxelles :

1. Collaborer à inclure la santé dans toutes les politiques ;
2. Contribuer à ce que la santé, comme droit fondamental, mobilise tant les citoyens que les élus ;
3. Œuvrer pour une politique de santé allant au-delà du soin et s'appuyant sur le secteur associatif est incontournable pour faire de Bruxelles, capitale de l'Europe, une Région en santé ;
4. Favoriser un accès à la santé équitable ;
5. Faciliter une vision cohérente de la Promotion de la santé en veillant à une articulation notamment avec la Fédération wallonne de promotion de la santé. ■

FBPSanté

Contacts pour la Fédération bruxelloise de promotion de la santé : 151 rue Jourdan, 1060 Bruxelles - fbpsante.brussels@gmail.com